

Explorer et créer : Sélection d'une composante

Le programme Explorer et créer finance les artistes, les groupes et les organismes artistiques du Canada engagés dans la création et la diffusion d'un art novateur, dynamique et diversifié.

Il fait avancer les pratiques artistiques canadiennes en encourageant les artistes à explorer des processus de création et à prendre des risques qui leur permettent de réaliser des œuvres uniques pour le public.

Le programme Explorer et créer soutient la recherche, le développement, la création et la production d'œuvres, de même que le perfectionnement professionnel des artistes.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des deux composantes de financement de projet du programme (*Recherche et création* et *Du concept à la réalisation*) ainsi que de l'information sur le processus d'évaluation.

Quelle est la différence entre les deux composantes?

- 1) La composante Recherche et création du programme Explorer et créer soutient les premières étapes du processus de création. Les artistes, les groupes et les organismes artistiques du Canada peuvent présenter une demande afin de développer et de créer des œuvres. Les subventions apportent un soutien à la recherche, à la création et au développement de projets. Si vous êtes en train de réfléchir à un projet et souhaitez faire des essais qui n'aboutiront pas nécessairement à la présentation d'une œuvre, c'est la composante pour vous.

Les projets impliquant la production ou la postproduction d'une œuvre finale doivent faire l'objet d'une demande à la composante Du concept à la réalisation.

- 2) La composante Du concept à la réalisation du programme Explorer et créer soutient le cycle de création entier – de la formulation de l'idée jusqu'à la présentation de l'œuvre d'art. Si votre projet implique la production ou la postproduction d'une œuvre finale, vous devez soumettre votre demande à la composante Du concept à la réalisation. Si vous avez terminé l'étape de la réflexion et de l'expérimentation qui précède la réalisation de votre œuvre, soumettez votre demande à cette composante.

Si vous ne savez toujours pas à quelle composante vous devriez soumettre votre demande, nous vous recommandons d'écrire au programme Explorer et créer à l'adresse exploreretcreer@conseildesarts.ca.

Aide à la production d'une demande

L'Aide à la production d'une demande | Conseil des arts du Canada contribue au paiement des services qui appuient le processus de demande des candidates et des candidats.

Qui peut demander cette aide?

Les candidates ou candidats individuels (ou la candidate ou le candidat principal d'un groupe) qui s'identifient comme étant :

- des personnes sourdes, malentendantes, handicapées, ou qui vivent avec une maladie mentale;
- des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis, et qui font face à des obstacles liés à la langue, à la géographie ou à la culture.

Évaluation

La plupart des décisions de financement du Conseil des arts reposent sur l'évaluation par les pairs. Les demandes soumises aux composantes Recherche et création et Du concept à la réalisation sont évaluées par un comité représentant une expertise professionnelle à la fois vaste et pointue dans un éventail de champs de pratique.

Comment fonctionnent les comités d'évaluation par les pairs?

Le Conseil invite des pairs évaluateurs de différents horizons à participer à son processus de prise de décisions afin de fournir le plus haut degré possible de responsabilité, d'équité et de transparence. Le processus d'évaluation par les pairs du Conseil des arts du Canada vise à refléter la composition de la population du pays en représentant les communautés autochtones, diverses cultures, les personnes sourdes ou en situation de handicap et toutes les régions, en plus d'assurer un équilibre de représentation de genre, d'âge et de langues officielles.

Les membres des comités sont sélectionnés afin de refléter la diversité des spécialisations professionnelles, des pratiques artistiques, des profils démographiques (âge, sexe, ethnicité) et des régions. Un groupe de trois à cinq pairs évaluent environ 60 à 100 demandes. De nouveaux comités sont formés pour chaque concours, mais il arrive à l'occasion qu'un pair évaluateur évalue les demandes pour plus d'un concours.

Les pairs évaluent les demandes admissibles et leur attribuent un pointage en se basant sur les critères d'évaluation publiés dans les lignes directrices du programme et d'autres renseignements contextuels qui se trouvent sur le site web :

- [Recherche et création – lignes directrices et Formulaire de candidature](#)
- [Du concept à la réalisation – lignes directrices et Formulaire de candidature](#)
- [Fiches contextuelles du Conseil des arts.](#)

Pour réaliser leur évaluation, les pairs tiennent uniquement compte de l'information soumise dans la demande. Ils font leur possible et ont pour consigne d'être généreux et critiques, et d'éviter tout biais relatif à une approche, à un style ou à une esthétique en particulier.

Le pointage ne tient pas compte du style de rédaction. Les demandes sont plus susceptibles d'être retenues si elles répondent clairement aux questions dans le Formulaire de candidature, qui reflètent les critères d'évaluation et les objectifs du programme dans un contexte de concours national.

Le rôle d'un comité d'évaluation par les pairs est de dresser une liste de demandes recommandées par ordre de mérite. Les comités d'évaluation ne déterminent pas les montants des subventions octroyées.

Est-il possible d'obtenir une rétroaction après le processus de demande?

Le Conseil des arts ne peut pas vous fournir de rétroaction directe sur votre demande, mais il peut vous donner des informations utiles pour de futures propositions.

Pour de plus d'information, veuillez consulter les pages [Présenter une demande de subvention | Conseil des arts du Canada](#) et [Limites annuelles pour les demandes de subvention | Conseil des arts du Canada](#)